

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n° 012_09022023_359 en date du 09 février 2023 donnant une dénomination officielle à la voie publique suivante :

- Boulevard Alain de la Garanderie

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sur les voies créées et modifiées par la délibération du 09 février 2023, sont arrêtées les numérotations suivantes :

Libellée voie	N° du lot	Nouvelle Ref Cadastrale	N° adresse	Commune
Boulevard Alain de la Garanderie		AL 77	N°190	Machecoul Saint Même
Boulevard Alain de la Garanderie		AL 130	N°191	Machecoul Saint Même
Boulevard Alain de la Garanderie		AI 17	N°301	Macheoul Saint Même

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 03 mars 2023

Le Maire
Laurent ROBIN

Publié ou notifié le

Le Maire,



Laurent ROBIN